

Plan de lutte pour contre l'intimidation et la violence à l'école

École des Moissons

2018-2019

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :
ça vaut le coup d'agir ensemble!

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 27 novembre 2013 Date d'approbation de l'actualisation du conseil d'établissement : 11 juin 2019				
Nom de l'école : Des Moissons	X ÉCOLE PRIMAIRE	Date : 2019-06-28	Nombre d'élèves : 150	Nom du directeur : Stefan Bourassa Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Stefan Bourassa
Phrase pour projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion, but 4				
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :Stephanie Vallée, Isabelle Joyal, Lyane Bisailon, Amélie Fontaine, Lorraine Tétreault, Annie Rivard, Jacinthe Roy, Carol-Ann Daigneault, Stefan Bourassa				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations (2012 à 2018)
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</p> <p>Analyse 2009 à 2015</p> <p>Pour débiter, l'école s'est engagée dans sa convention de gestion à maintenir un bon sentiment de sécurité chez ses élèves. En 2009, un questionnaire a mesuré que le sentiment de sécurité était bon chez nos élèves (indice de 60). Plusieurs facteurs de protection ont été nommés comme facilitant dans les résultats donnés. Le système disciplinaire clair et cohérent, une bonne stratégie de gestion des situations de crise élaborée avec le personnel, un bon climat relationnel dans les classes, le lien enseignant-élève très fort sont des facteurs de protection qui favorisent le sentiment de sécurité de nos élèves. Cependant, nous avons remarqué qu'il y avait des améliorations à apporter à plusieurs endroits.</p> <p>Par la suite, nous avons poursuivi notre démarche en février 2011. Pour commencer, nous avons eu des rencontres d'équipe pour faire le point sur les actions réalisées par l'école. Une analyse plus approfondie a été faite avec l'aide du Comité SIAA. Nous avons travaillé sur le plan de surveillance afin de changer certaines pratiques. Le système de communication s'est amélioré entre les différents intervenants. Des rencontres d'équipe avec les enseignants, les surveillantes et le service de garde ont été mis en place soit 4 fois par année afin d'avoir des pratiques qui soient cohérentes. De plus, des ateliers de sensibilisation sur l'intimidation ont été donnés dans les classes pour sensibiliser les jeunes à dénoncer les problématiques. Il apparaît que nous devons faire plus</p>	<input type="checkbox"/> Questionnaire sur le sentiment de sécurité (outil de la région de Québec) <input type="checkbox"/> Autres : Questionnaire sur l'intimidation <input type="checkbox"/> SEVI

d'interventions universelles afin de faire de la prévention au niveau des habiletés sociales.

Analyse 2015-2016

L'outil utilisé pour mesurer le sentiment de sécurité en 2015-2016 est un questionnaire qui a été passé aux élèves du 3^e cycle. Par la suite, les résultats ont été présentés à l'équipe-école et nous avons fait une analyse réflexive. Suite aux constats réalisés, nous avons mis en place des actions et celles-ci se poursuivront en 2017-2018.

Constats auprès des élèves : (questionnaires passés aux élèves)

- 1 seule élève se dit victime d'intimidation à l'école. Toutefois, cette élève ne répond jamais qu'elle a été victime d'un type de violence quelconque.
- Les élèves ne relèvent que très peu de gestes de violence ou d'intimidation.
- Les élèves n'ont pas tendance à dénoncer les gestes d'intimidation dont ils sont victimes ou témoins.
- La cour d'école demeure l'endroit le plus propice aux conflits.
- 10 élèves sur 31 disent qu'ils ne se confieraient pas à un adulte de l'école.
- Durant l'année scolaire 2015-2016, nous constatons que des gestes de violence et d'intimidation se manifestent lors du transport en autobus et lors du retour à pieds à la maison.

Constats auprès des adultes : (analyse des résultats avec l'équipe-école)

- Les enfants n'ont pas tendance à se confier aux adultes de l'école lorsqu'ils vivent des situations difficiles avec d'autres enfants. Ce sont souvent les parents qui communiquent avec nous pour nous faire part de situations conflictuelles.
- Les enfants n'ont pas l'impression que l'adulte intervient toujours lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation survient.
- On doit faire plus d'interventions au niveau de la prévention universelle. Développer les habiletés sociales chez nos élèves afin d'améliorer la résolution de conflits entre ceux-ci.
- Les parents et les enfants ne savent pas toujours différencier l'intimidation et les conflits vécus par les enfants. On doit les renseigner sur le sujet.
- Nous constatons que les conflits arrivent souvent lors des jeux avec des ballons sur la cour de récréation.
- Les élèves n'ont pas toujours l'impression que les adultes agissent lorsqu'il y a des conflits (4 sur 5 disent que les adultes agissent parfois).

Nos priorités

1. Travailler les habiletés sociales (prévention universelle)

2. Inciter les élèves à se confier aux adultes de l'école.

3. S'assurer que nos élèves savent que des interventions sont faites envers les personnes qui posent des gestes d'intimidation et de violence (stratégies de résolution de conflits, appel aux parents, conséquences éducatives, etc.)

4. Informer régulièrement les élèves et les parents de l'école afin qu'ils distinguent ce qu'est l'intimidation et les conflits et qu'ils connaissent comment faire une plainte si une situation d'intimidation se vit pour un enfant (via l'infoparent et les interventions universelles).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations (2012-2018)
<p>2012 à 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique : <ul style="list-style-type: none"> • Interventions universelles <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un point à l'agenda concernant l'intimidation • Animation de la trousse sur l'intimidation en janvier 2011 et clarification du vocabulaire chez l'élève (conflit, intimidation, rapport de force, dénoncer et rapporter dans les classes depuis ce temps.) • Récréations animées pendant le mois de l'activité physique • Système d'émulation dans les classes et au service de garde • Entrée progressive au préscolaire • Ateliers multiâges lors d'activités spéciales • Ateliers pour le 3^e cycle pour favoriser le passage primaire-secondaire • Ateliers SASEC sur l'intimidation • Activités de transition entre la maternelle et la 1^{re} année • Activités de transitions pour les élèves arrivant à la maternelle au printemps avant leur arrivée à l'école • Activités de transitions pour accueillir les élèves arrivant des CPE avec le service de garde • Activités parascolaires offertes sur l'heure du dîner, acti-midi • Activités parascolaires en fin de journée (hockey, basket-ball, cross-country et futsal) • Ateliers de prévention pour les drogues • Semaine thématique afin de sensibiliser les élèves • Projet Réussite avec la Maison de la Famille • Interventions ciblées <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement explicite des comportements attendus de la part de l'élève (modélage, pratique guidée et pratique autonome) particulièrement sur l'heure du dîner et au service de garde • Ateliers d'habiletés sociales animés par l'éducatrice spécialisée lors des récréations • Atelier sur la cyberintimidation avec les policiers ou avec un organisme extérieur • Protocole de gestion de crises • Interventions individuelles <ul style="list-style-type: none"> • PI • Suivi par les professionnels de l'école • Service la Traversée et la classe Répét • Projet Réussite 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Questionnaire pour dresser le portrait de la mise en place de la stratégie locale d'intervention dont le protocole d'intervention pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation à l'école (voir annexe) <input type="checkbox"/> Autoportrait des actions réalisées (document MEESR) <input type="checkbox"/> Guide des interventions <input type="checkbox"/> Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie <input type="checkbox"/> Gestion de classe <input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition préscolaire-primaire) <input type="checkbox"/> Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire) <input type="checkbox"/> Intimidation-cyberintimidation-homophobie <input type="checkbox"/> Aménagement, organisation et animation de la cour d'école <input type="checkbox"/> Plan de surveillance stratégique <input type="checkbox"/> Formation aux élèves, notamment le civisme-civilités, intimidation, cyberintimidation, etc. <input type="checkbox"/> Formation au personnel, notamment sur la distinction des termes et sur l'intervention <input type="checkbox"/> Accueil des élèves et des adultes <input type="checkbox"/> Réseau de soutien pour les élèves (ex. groupe d'entraide) <input type="checkbox"/> Protocole de gestion de crise <input type="checkbox"/> Plan d'intervention en situation d'urgence <input type="checkbox"/> Code de vie de l'école

Interventions universelles

- Entrée progressive au préscolaire
- Ateliers pour le 3^e cycle pour favoriser le passage primaire-secondaire
- Activités parascolaires offertes sur l'heure du dîner, acti-midi
- Activités parascolaires en fin de journée au service de garde
- Équipe de basketball
- Animation de lectures communes en fonction de thèmes reliés à la violence, à l'intimidation aux conflits
- Belle offre d'activités structurées (récréations animées, ateliers divers sur l'heure du dîner, etc.).
- Mise en place de moyens pour assurer des retours à la maison plus pacifiques (lettre aux parents, rencontres, discussions au CÉ, départs en alternance, appel aux parents, etc.)
- Semaine de sensibilisation à l'intimidation et à la violence. Nous avons mis l'emphase sur les retours à la maison et le transport scolaire.
- Encourager les bons coups.
- Ajout de rubriques pour informer les parents sur Facebook.
- Activités vécues lors de la semaine de la persévérance créant un sentiment d'appartenance.

Interventions ciblées

- Enseignement explicite des comportements attendus de la part de l'élève (modelage, pratique guidée et pratique autonome) particulièrement sur l'heure du dîner et au service de garde
- Ateliers d'habiletés sociales en sous-groupes animés par l'éducatrice spécialisée

Interventions individuelles

- Projet Réussite avec la Maison de la Famille
- Plan d'intervention personnalisé
- Mise en place d'une collaboration famille/école pour certains élèves
- Classe répit

En 2017- 2018

Interventions universelles

- Animation plus régulière de lectures en fonction de thèmes reliés à la violence, à l'intimidation aux conflits. (Différencier les termes)
- Enseignement des habiletés sociales vis le programme d'éthique et de culture religieuse.
- Instauration des moyens pour les élèves se confient davantage aux adultes.
- Faire un retour systématique avec les élèves qui ont vécu une situation problématique afin qu'ils prennent conscience des interventions faites par les adultes.
- Sensibiliser les élèves à l'utilisation de la boîte de dénonciation.

Interventions ciblées

- Faire un retour systématique avec les élèves qui ont vécu une situation problématique afin qu'ils prennent conscience des interventions faites par les adultes.
- Enseignement explicite des comportements attendus de la part de l'élève (modelage, pratique guidée et pratique autonome) particulièrement sur l'heure du dîner et au service de garde

Interventions individuelles

- Projet Réussite avec la Maison de la Famille
- Plan d'intervention personnalisé
- Mise en place d'une collaboration famille/école pour certains élèves
- Suivi par la professionnelle de l'école au besoin.

5. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :

En 2016-2017 et poursuite en 2017-2018

- Communication aux parents par le biais de l'agenda ou du code de vie
- Engagement des parents par une signature pour donner son appui à l'école concernant la mise en œuvre ou l'application du code de vie et à la collaboration à la réussite de son enfant
- Signature des parents lors de manquements des élèves au code de vie
- Envoi d'une vidéo pour informer le parent sur le phénomène et son rôle auprès de son enfant (3^e année)
- Appel aux parents de tous les enfants impliqués dans une situation d'intimidation ou de violence (acteurs et intimidé) pour aviser des faits.
- Capsules d'information aux parents dans l'Info-parents
- Nous voulons envoyer de l'information aux parents afin de les outiller à mieux soutenir leur enfant lorsque celui-ci a des conflits ou vit une situation d'intimidation

- Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe)
- Informations sur le microsite du MEESR «www.moi jagis.com»

<Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)

- Établir des modalités de communication avec les parents

À partir du # 6 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

6. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :

En 2016-2017 et poursuite en 2017-2018:

- Fiche de signalement produite lors d'un acte d'intimidation ou de violence pour consignation dans SPI et dans un cartable dans le bureau de la direction
- Aviser les parents dès la première offense.
- L'élève est invité à en parler à un membre du personnel de l'école. Le personnel de l'école est tenu d'informer la direction dès qu'il reçoit une plainte d'intimidation
- Les parents peuvent formuler une plainte à la direction de l'école soit par courriel, par écrit ou par téléphone
- Mettre en place une boîte de dénonciation afin d'assurer la confidentialité.
- Déterminer les modalités pour formuler un signalement concernant un acte de violence ou d'intimidation avec les élèves et les parents (donner de l'information).

- Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (voir annexe)
- Adresse courriel
- Boîte postale
- SPI
- Coordonnées de la personne à contacter
- Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement
- Politique pour un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

7. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :

Action pour la victime, l'auteur et le témoin :

- Utiliser les étapes d'intervention suivantes :
 - Voir le document en annexe : Les étapes d'intervention
 - Rencontre individuelle avec la victime, l'auteur et le témoin par un membre du personnel et par la direction (si c'est possible)
 - Pour la victime et l'auteur :
 - communication écrite aux parents ou téléphone
 - mise en place de mesures de soutien
 - Pour l'auteur : conséquence en lien avec le geste posé
 - Pour la victime : Vérifier régulièrement comment il va. Au besoin, avoir de l'aide d'un professionnel (mise en place de mesures de soutien)
- Pour la 2^e infraction, une rencontre aura lieu afin que d'autres mesures soient mises en place
 - Vérifier à faire un suivi avec un PNE au besoin pour l'auteur
 - Une feuille de suivi a été élaborée pour prendre en note les comportements et les conséquences qui sont données.

Gestion des mesures de sécurité :

- Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire :
 - Portes verrouillées en tout temps. Les parents doivent se présenter au secrétariat lors de leur arrivée.
 - 6 surveillants le midi
 - Les élèves quittent l'école à intervalles au besoin.

Suivi des événements à caractère violent et des plaintes :

- La direction s'assure de la mise en place des procédures.

Gestion des conflits (jeunes-jeunes) Démarche de résolution de conflit utilisée à l'école
(jeunes-adultes) Possibilité de rencontre avec la direction

- Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence (voir annexe)
- Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (voir annexe)
- Aide-mémoire pour la personne responsable du suivi des signalements (voir annexe)
- Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (voir annexe)
- Évaluation du signalement

<p>8. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents peuvent s'adresser à la direction par lettre cachetée, par téléphone ou en prenant rendez-vous • Les élèves peuvent se confier à un adulte ou utiliser la boîte de dénonciation. • La direction aura pour tâche d'assurer le suivi des plaintes auprès du personnel, des élèves et des parents en s'assurant de la confidentialité du signalement. 	<p><input type="checkbox"/> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école</p>
<p>9. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</p> <p>Soutien pour la victime, l'auteur et le témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle avec la victime, l'auteur et le témoin par l'enseignant, la direction ou l'intervenant responsable • Possibilité de faire un PI pour la victime et l'auteur • Possibilité d'offrir aux parents des services du CLSC ou autres organismes communautaires • Possibilité de rencontrer un professionnel de l'école 	<p><input type="checkbox"/> Voir composante no 5</p>
<p>10. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</p> <p>Sanction pour l'auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application du code de vie • Application de conséquences et de gestes réparateurs si cela s'avère possible. • Application de la suspension ou de l'expulsion selon la gravité des actes et de l'aspect répétitif de ceux-ci. • Suite à une suspension, planifier une rencontre avec l'auteur et ses parents pour déterminer les conditions de réintégration en classe/à l'école. • Si l'évènement est survenu lors du transport scolaire, la direction est informée de la plainte et des sanctions. • Instaurer une collaboration école/famille pour assurer un suivi et motiver l'élève à avoir de bons comportements dans ses relations avec les autres. 	<p><input type="checkbox"/> Voir composante no 5</p> <p><input type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrées au code de vie (voir exemples en annexe : pistes d'évaluation des actes d'intimidation et pistes d'intervention)</p> <p><input type="checkbox"/> Politique du transport scolaire</p>
<p>11. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence : La direction ou l'intervenant responsable assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un suivi des plaintes et des événements à caractère violent • un suivi des mesures de soutien mises en place pour l'auteur afin qu'elles soient appliquées et respectées • un suivi donné aux parents de la victime et de l'auteur pour les informer sur l'évolution de la situation et voir comment ils s'organisent avec les ressources proposées. 	<p><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour la direction (voir annexe)</p> <p><input type="checkbox"/> Modalité pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (voir annexe) mécanisme de gestion des plaintes (selon la politique de l'école et de la CS)</p>